



Bruxelles, le 30 juin 2025
(OR. en)

9498/25

LIMITE

**CORLX 519
CFSP/PESC 787
CSDP/PSDC 334
EUCAP MALI 8
COAFR 116
CONUN 75
CSC 256**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision 2014/219/PESC relative à la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali)

DÉCISION (PESC) 2025/... DU CONSEIL

du ...

**modifiant la décision 2014/219/PESC
relative à la mission PSDC de l'Union européenne au Mali
(EUCAP Sahel Mali)**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 42, paragraphe 4, et son article 43, paragraphe 2,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 15 avril 2014, le Conseil a adopté la décision 2014/219/PESC¹ relative à la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali).
- (2) Le 13 mai 2019, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2019/762², qui a établi, entre autres, une cellule de conseil et de coordination régionale (CCCR) au sein de l'EUCAP Sahel Mali avec des objectifs spécifiques en relation avec les structures et les pays du G5 Sahel. La CCCR est organisée par l'article 14 *bis* de la décision 2014/219/PESC.
- (3) Le 27 janvier 2025, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2025/166³, qui a prorogé l'EUCAP Sahel Mali jusqu'au 31 janvier 2027, à l'exception de la CCCR, qui a été prorogée jusqu'au 31 juillet 2025.
- (4) Le 29 avril 2025, le Comité politique et de sécurité est convenu d'une nouvelle prorogation de la CCCR jusqu'au 31 janvier 2026.
- (5) Il y a lieu de modifier la décision 2014/219/PESC en conséquence.

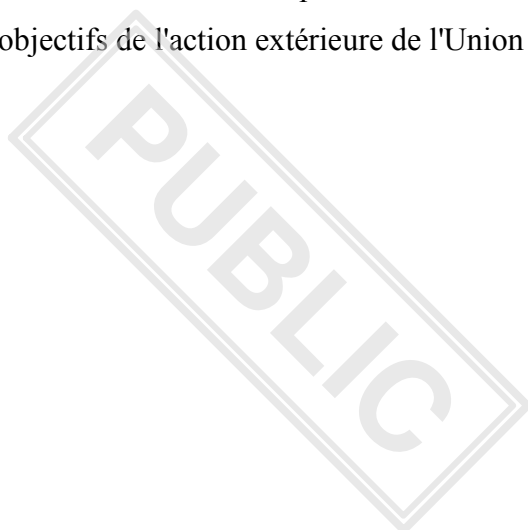
¹ Décision 2014/219/PESC du Conseil du 15 avril 2014 relative à la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) (JO L 113 du 16.4.2014, p. 21, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2014/219/oj>).

² Décision (PESC) 2019/762 du Conseil du 13 mai 2019 modifiant la décision 2014/219/PESC relative à la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) (JO L 125 du 14.5.2019, p. 18, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2019/762/oj>).

³ Décision (PESC) 2025/166 du Conseil du 27 janvier 2025 modifiant la décision 2014/219/PESC relative à la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) (JO L, 2025/166, 28.1.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2025/166/oj>).

- (6) L'EUCAP Sahel Mali sera menée dans le contexte d'une situation susceptible de se détériorer et de compromettre la réalisation des objectifs de l'action extérieure de l'Union énoncés à l'article 21 du traité,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:



Article premier

Dans la décision 2014/219/PESC, la deuxième phrase de l'article 18 est remplacée par le texte suivant:

"Elle est applicable jusqu'au 31 janvier 2027, à l'exception de l'article 14 *bis* qui est applicable jusqu'au 31 janvier 2026."

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président/La présidente